

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 42
Nb. de représentés : 8
Nb. d'absents : 3

AFFAIRE N° 43/2211 :

Concours restreint de Maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une école provisoire sur le complexe sportif de Terre-Sainte - Désignation du lauréat du concours de Maîtrise d'oeuvre

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUÉ Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry, BANDAMA ATIAMA Yvonne.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Monsieur DIJOUX Stéphano), MALET Viviane (par Monsieur David LORION), CADET André (Monsieur BALZANET Jonhy) , BELLON Stéphen (par Madame PAPY Anne Marie) , RIVIERE Christelle (par Madame ROUVRAIS Simone), ANDA Jean Gaël (par Madame HOARAU Brigitte).

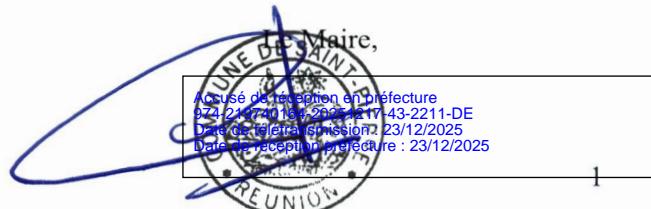
ABSENTS :

MM. MOREL Didier, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 décembre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2025.



David LORION

Affaire n°43/2211 : Concours restreint de Maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une école provisoire sur le complexe sportif de Terre-Sainte - Désignation du lauréat du concours de Maîtrise d'oeuvre.

Direction des Equipements Publics et du Patrimoine Bâti - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée délibérante que dans le cadre du concours restreint de Maîtrise d'oeuvre, organisé suivant les articles R.2162-15 à R.2162-21 du Code de la commande publique, un avis de concours a été envoyé à la publication le mardi 25 février 2025 (JOUE et BOAMP + JAL et Profil Acheteur - plateforme de dématérialisation) avec une date limite de remise des candidatures fixée au mercredi 09 avril 2025. Le nombre maximum de candidats admis à concourir était arrêté à TROIS (03).

L'Acheteur a procédé, le mardi 06 mai 2025, à l'ouverture des candidatures reçues dans les délais, à savoir QUINZE (15) plis, et à l'enregistrement de leur contenu.

Après examen des candidatures et avis motivé formulé par le jury (du 30 mai 2025), l'Acheteur a dressé, en application de l'article R.2162-16 du Code de la commande publique, la liste des TROIS (03) candidats admis à concourir comme suit :

- Groupement « SAS LABORATOIRE D'ARCHITECTURE BIOCLIMATIQUE REUNION – LAB REUNION / LABORATOIRE D'ECOLOGIE URBAINE REUNION – LEU REUNION SAS / SAS LABORATOIRE D'ETUDES TECHNIQUES REUNION – LET REUNION / AIR DARWIN CONCEPT / BATEC / CORAIL INGENIERIE (Cotraitants) »,

- Groupement « TAND'M REUNION / EMCI / SAS RESILIENS / INSET / CIEA / DAUPH INFRA – Matthieu CHEDIN / ATELIER WE – Paysagiste Concepteur / ATHENA DEURVEILHER Virginie – ATHENA MOE / CIRK et KOUR (Cotraitants),

- Groupement « Altitude 80 Architecture / EGIS BATIMENT OCEAN INDIEN / RESILIENS / REEC / AD HOC paysage et urbanisme / CORAIL INGENIERIE (Cotraitants) ».

Ces trois groupements ont été invités à remettre un projet et une offre, par courrier d'invitation en date du jeudi 19 juin 2025.

La date limite de remise des prestations était fixée au lundi 22 septembre 2025 – 15h00 (heure locale). Ils ont tous répondu dans le délai imparti.

Le mardi 25 novembre 2025, le Jury de concours (après évaluation et vérification de la conformité des prestations remises selon règlement du concours) a examiné les projets présentés par les participants au concours, de manière anonyme, en se fondant sur les critères d'évaluation des projets définis dans l'avis de concours et les documents de la consultation. Il a consigné dans un procès-verbal, signé par ses membres, le classement des projets. L'anonymat des candidats a été ensuite levé.

Classement des projets proposé par le Jury suivant levée de l'anonymat par l'Acheteur :

Classement proposé par le jury	PROJET	CANDIDAT
1 ^{er}	TS1	Groupement « Altitude 80 Architecture / EGIS BATIMENT OCEAN INDIEN / RESILIENS / REEC / AD HOC paysage et urbanisme / CORAIL INGENIERIE (Cotraitants) ».
2 ^{ème}	TS2	Groupement « SAS LABORATOIRE D'ARCHITECTURE BIOCLIMATIQUE REUNION – LAB REUNION / LABORATOIRE D'ECOLOGIE URBAINE REUNION – LEU REUNION SAS / SAS LABORATOIRE D'ETUDES TECHNIQUES REUNION – LET REUNION / AIR DARWIN CONCEPT / BATEC / CORAIL INGENIERIE (Cotraitants) »

3 ^{ème}	TS3	Groupement « TAND'M REUNION / EMCI / SAS RESILIENS / INSET / CIEA / DAUPH INFRA – Matthieu CHEDIN / ATELIER WE – Paysagiste Concepteur / ATHENA DEURVEILHER Virginie – ATHENA MOE / CIRK et KOUR (Cotraitants) »
------------------	-----	--

Suivant examen et proposition du Jury, la prime de 12 000,00 € HT prévue dans les documents de la consultation (*et validée par délibérations n°35/1735 du 21/10/2024 et 37/1857 du 11/03/2025*) est allouée à ces TROIS (03) candidats. L'indemnité versée au lauréat sera considérée comme une avance sur ses honoraires dus au titre du contrat sur l'élément de mission esquise.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- DE CHOISIR le groupement « Altitude 80 Architecture / EGIS BATIMENT OCEAN INDIEN / RESILIENS / REEC / AD HOC paysage et urbanisme / CORAIL INGENIERIE (Cotraitants) » en tant que lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour l'opération « Construction d'une école provisoire sur le complexe sportif de Terre-Sainte » ;

- DE L'AUTORISER, lui, l'élu délégué, le Directeur général des services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à passer un marché sans publicité ni mise en concurrence conformément aux dispositions de l'article R.2122-6 du CCP avec le lauréat du concours ;

- D'APPROUVER l'allocation de la prime de 12 000,00€ HT au groupement « SAS LABORATOIRE D'ARCHITECTURE BIOCLIMATIQUE REUNION – LAB REUNION / LABORATOIRE D'ECOLOGIE URBAINE REUNION – LEU REUNION SAS / SAS LABORATOIRE D'ETUDES TECHNIQUES REUNION – LET REUNION / AIR DARWIN CONCEPT / BATEC / CORAIL INGENIERIE (Cotraitants), au groupement « TAND'M REUNION / EMCI / SAS RESILIENS / INSET / CIEA / DAUPH INFRA – Matthieu CHEDIN / ATELIER WE – Paysagiste Concepteur / ATHENA DEURVEILHER Virginie – ATHENA MOE / CIRK et KOUR (Cotraitants) » et au groupement lauréat « Altitude 80 Architecture / EGIS BATIMENT OCEAN INDIEN / RESILIENS / REEC / AD HOC paysage et urbanisme / CORAIL INGENIERIE (Cotraitants) », cette somme constituant une avance sur ses honoraires.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

